

Le 4 mars 2016



Jean-Paul DURET HAUTE-VIENNE
Maire de PANAZOL
Vice- Président de Limoges Métropole

à

Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Limousin Service Stratégie Régionale du Développement Durable (SRDD) Unité Autorité Environnementale Immeuble Le Pastel CS 53218 87032 LIMOGES Cedex 01

Objet : révision du Plan Local d'Urbanisme.

Réfer: PB/CV/JPD/n°T16-0231.

Services Techniques

Affaire suivie par Philippe BOURRE,

Tél: 05/55/06/47/65

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Panazol et conformément aux dispositions des articles L 121-10, R 121-14, R 121-15 et R 121-16 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur, par la présente, de vous consulter afin de déterminer si ce projet doit être soumis ou non à une évaluation environnementale.

Ainsi, vous trouverez, annexé au présent courrier, le dossier d'examen au cas par cas qui comprend la demande d'examen au cas par cas, les fiches de présentation des OAP, le projet de zonage du PLU et le projet de règlement.

Ces documents figurent en version dématérialisée sur la clé USB jointe à la présente.

En application des dispositions du III de l'article R 121-14-1 du Code de l'Urbanisme, je vous serais reconnaissant de bien vouloir accuser réception de cette saisine en m'indiquant la date à laquelle est susceptible de naître la décision implicite mentionnée au IV de ce même article.

Mes services techniques sont à votre entière disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugeriez utiles pour l'instruction de ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.